

La feuille de chou

Journal gratuit à l'attention des habitants et des amoureux de Sainte-Aulde et de ses hameaux
(Les Davids, Caumont, Chamoust, Moitiébard, Pisseloup, La Bordette et La Porte Ferrée).



Le nouveau conseil municipal lors de sa première séance le 28 mars 2014.



Le mot du maire

Les élections municipales ont donné dès le 1^{er} tour une large majorité à l'équipe que je conduisais. Elle s'est aussitôt mise au travail et les chantiers qui nous attendent sont nombreux tant sur le plan communal, qu'intercommunal où les communes rurales doivent faire entendre leurs voix.

Ce numéro de la Feuille de chou est nourri, avec la présentation de l'équipe municipale et de ses commissions, mais aussi du budget 2014 qui a été voté le 11 avril. Il est important puisqu'il inclut le contrat triennal de voirie (travaux de la rue de Chamoust), le remboursement de la tva des travaux des abords de l'école réalisés en 2013 et dont nous avons fait accélérer les rentrées,... Sans oublier qu'il ne prévoit pas d'augmentation de l'impôt communal (foncier et habitation).

Je ne terminerais pas ces quelques mots sans renouveler mes sincères et chaleureux remerciements aux Saintaldaises et aux Saintaldais qui m'ont accordé leur confiance pour conduire les affaires de la commune pour les six ans qui viennent. Cette confiance m'honore et elle m'oblige. Je ne la décevrai pas.

Gérard GEIST

SOMMAIRE

- Halte aux incivilités p. 2
- Travaux de voirie p. 3
- L'épicerie de Sainte-Aulde renaît p. 4
- Le nouveau conseil municipal p. 5
- Le budget 2014 est voté p. 6
- L'agenda p. 8



QUOI DE NEUF AU CONSEIL MUNICIPAL ?

Lors de sa séance du 24 février 2014, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- allouer l'indemnité annuelle au comptable du trésor (93,10 €) ;
- autoriser les dépenses éventuelles d'investissements avant le vote du budget 2014, et ce, dans la limite de 25 % des dépenses engagées en 2013, ainsi que le prévoit la loi ;
- amortir les frais d'architecte déjà honorés lors du contrat rural de réhabilitation de l'école ;
- renouveler l'adhésion aux prestations « ressources humaines » assurées par le centre de gestion des fonctionnaires territoriaux.

Lors de sa séance du 28 mars 2014, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- d'élire le maire et les adjoints (Évelyne Pascard, Francis Thominet et Nicole Magueresse) ;
- de voter les indemnités du maire et des adjoints sur la base de l'indice brut 1015 soit selon l'article L 2123-20-1 du CGCT, 1178,45 € pour le maire et 313,62 € brut mensuel pour les adjoints.
- de constituer les cinq commissions municipales :
 - . développement économique et finances ;
 - . voirie, travaux, réseaux, sécurité des biens et des personnes, accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
 - . urbanisme et environnement ;

Mairie

10 rue du bourg
77260 SAINTE-AULDE
Tél. : 01 60 23 65 16 – Fax : 01 60 23 59 36
mairie@sainte-aulde.fr
www.sainte-aulde.fr

Directeur de la publication : Gérard GEIST
Maquette et impression en interne

Heures d'ouverture de la mairie
Lundi, mardi et mercredi : 9 h - 12 h
Vendredi : 14 h - 17 h.

Permanence du maire
Tous les mardis de 15 h à 17 h.
ou sur rendez-vous.

Permanence des adjoints au maire
Evelyne Pascard : le lundi de 10 h à 12 h.
Francis Thominet : le mercredi de 10 h à 12 h.
Nicole Magueresse : le vendredi de 14 h à 16 h.



Les documents officiels, circulaires et autres textes réglementaires sont consultables en mairie par toute personne qui le souhaite.

ACTES D'INCIVILITÉ PUNIS PAR DES AMENDES



La Feuille de chou a beau le rappeler, les actes d'incivilité sont aussi lâches qu'irrespectueux des autres. Ci-contre un nouveau dépôt de poubelles abandonnées aux bornes à verre que les cantonniers ont dû évacuer. L'identité des responsables a pu être déterminée et, pour la première fois, un procès

verbal numérique, assorti d'une amende ont pu être établis sur demande de la mairie via la Gendarmerie. C'est une première ! Certes triste, mais cela se répètera dorénavant s'il en est besoin.

NE LAISSONS PAS NOS VÉHICULES SUR LA VOIE

PUBLICITÉ

C'est une obligation : les résidents des maisons qui possèdent un garage ou une cour, ne doivent pas laisser leur véhicule dehors (article L. 417-1 et suivants du code de la route).

Outre qu'ils prennent le risque des vols (nombreux ces derniers mois), ils gênent souvent l'accès des secours (pompiers et ambulances), des ramassages des ordures ménagères. Ils contraignent également les autres usagers à rouler dans la boue, ou trop près des fossés et des pentes, fragilisant ainsi les bords des voiries.

DÉGRADATIONS



GRATIS

La commune est victime depuis plusieurs mois d'actes d'incivilité et de délinquance

inadmissibles (la Feuille de chou s'en est déjà fait l'écho). Bris des vitres chez des particuliers, vols dans les jardins, cambriolages nombreux, pneus crevés, tuiles arrachées sur les bâtiments communaux, tentatives d'effraction, etc. Sans parler des expressions artistiques apposées ici ou

là ! (ci-contre photo du lavoir de Pisseloup). Un plan d'action a été mis en place avec la Gendarmerie, des rondes sont effectuées par certains élus, des témoignages ont été recueillis. Les enquêtes progressent et des poursuites

VOIRIE, TRAVAUX ET SÉCURITÉ

Les chemins nettoyés



Les rosiers de la mairie ont trouvé un nouvel hébergement



12 tonnes de fraiza sur les bords de Marne



Un panneau « chiens interdits » fait maison au « Pré aux pommes ».



Les bas-côtés rue du bourg ont été repris.



Remplacement de la plaque vibrante (1 399 €)



35 tonnes d'enrobé placé par les cantonniers (3 745 €).



Nouveau groupe électrogène + débroussailluse et karcher.

ÉLAGAGES

Dans les marais

Après de multiples relances auprès de la DDT, un élagage a été réalisé par les services du département dans les Marais où certains arbres penchaient dangereusement sur le CD 80 faisant prendre des risques aux voitures (les cantonniers interviennent chaque année en urgence pour libérer la chaussée de ces chutes d'arbres et de branches).

Parallèlement, les propriétaires des parcelles non entretenues vont être mis en demeure de procéder à l'élagage ou à l'abattage de leurs végétaux.

... et rue des Marais

De nombreux arbres penchaient là aussi sur la route et faisaient prendre des risques aux réseaux électriques et de téléphone. Le chantier était important et risqué. Il a été préférable de le confier à une entreprise spécialisée (LC PAYSAGES) qui a fait intervenir 6 personnes en deux jours (photo ci-contre). Coût : 1 554,80 €.



LES GOUTIÈRES DE LA MAIRIE RÉPARÉES

Déjà ancienne, les gouttières de la mairie fuyaient ! Des écoulements d'eau le long du faitage dégradaient progressivement le bas du mur de façade et fragilisaient l'ensemble. La réparation a dû être effectuée par l'entreprise Cruz au début du mois de mars. Coût : 4 377,67 TTC.

ATTENTION AUX IMPOSTEURS !

Des Saintaldais ont eu la visite d'entreprises ou de personnes se revendiquant de la mairie pour effectuer des travaux ou des devis à domicile. La mairie ne mandate JAMAIS d'artisans ou d'entreprises. En cas de doute, téléphonez en mairie.



UN CLUB DE LECTURE EST NÉ

Laurence CHENAUD, une maman d'élève s'est proposée gracieusement de créer en coopération avec la commune, un club de lecture pour les enfants participants à la périscolaire du soir. Ainsi, depuis le 21 janvier dernier, chaque 15 jours, les enfants restés en garderie, se retrouvent pour écouter un conte, échanger autour des livres. Une jolie façon de donner aux nouvelles générations le goût de la lecture.

LES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL REFAITS

À NEUF

C'est un chantier de l'ombre mais important. Depuis des années, progressivement, la municipalité a restauré et sauvegardé les registres d'état civil conservés en mairie depuis 1616. Coût en 2013 : 1 568,17 € subventionnés à 30 % par le département de Seine-et-Marne.



AG DES AMIS DE SAINTE-AULDE SOUS LE SIGNE DE LA BONNE HUMEUR

Le 15 février dernier, comme chaque année, l'association Les amis de Sainte-Aulde réunissait ses adhérents pour l'assemblée générale suivie d'un déjeuner offert dans la salle polyvalente. Occasion de faire les comptes de l'année écoulée (dépenses et recettes équilibrées !), des activités réalisées comme la visite de

Giverny et des jardins de Monet ou le concert de gospel, mais

aussi et surtout, de proposer le programme pour 2014. Des propositions alléchantes comme la visite de l'abbaye de Saint-Denis et d'Auvers-sur-Oise.

Le Bureau de l'association a été reconduit à l'identique (à l'unanimité !) sous la présidence de Nicole MAGUERESSE.

Le repas préparé par le traiteur Le petit Bassevellois, a été ensuite animé par une tombola mais aussi par Roger ALLARD et ses souvenirs des chansons d'un temps que les moins de 20 ans (voire de 50 !) ne peuvent pas connaître.



LES ŒUFS DE PÂQUES ONT FAIT LE BONHEUR

DES ENFANTS

Malgré la pluie, lundi 21 avril dernier, les enfants sont venus nombreux ramasser environ 800 œufs sur le terrain de foot et au Pré aux pommes pour les plus petits. Le verre de l'amitié a conclu cette matinée. L'association FRV'SENS en était

l'organisatrice et donne rendez-vous à l'année prochaine.

BRIOCHES À ACHETER

AU PROFIT DE L'ÉCOLE : SAMEDI 24 MAI

Comme chaque année, les enfants de l'école iront à votre rencontre le samedi 24 mai pour vendre leurs brioches. Les gains iront au bénéfice de l'école, collectés par l'association Class'Noisette. Merci de les accueillir avec une gourmandise redoublée. C'est pour la bonne cause !



ACCROBRANCHE

Samedi 31 mai 2014, les adhérents mineurs sont conviés GRATUITEMENT à une sortie d'aventure, à l'Accrobranche de Château-Thierry.

Organisée par l'association FRV'SENS, cette sortie promet de séduire tous les amoureux d'émotions fortes et ludiques.

Renseignements et inscriptions (avant le 22 mai) : 06 69 26 03 95.



UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL POUR 6 ANS

Le nouveau conseil municipal élu dès le 1^{er} tour, le 23 mars 2014, s'est mis aussitôt au travail après avoir été installé lors de sa première séance de conseil le 28 mars dernier. Gérard GEIST a été élu maire à l'unanimité des suffrages et trois adjoints ont été élus : Évelyne PASCARD, Francis THOMINET et Nicole MAGUERESSE.

Les conseillers municipaux sont : Mmes et MM. BAHIN Martial, BENEY Jean-Marc, BOURGEADE Florence, BOYER Patricia, CLÉMENT Éric, COTTRAY Brigitte, DE CAGNY Clémentine, RIBET Dominique, TAUVY Philippe, VIET Avelino, WONGERMEZ Claudine.

5 commissions municipales sont créées

Développement économique et finances : préparation et suivi du budget communal, des dépenses et des recettes relatives aux investissements, aux emprunts, aux contrats signés avec le département, la région ou l'État et les autres partenariats institutionnels. Elle est élargie par rapport au précédent mandat au développement économique (accompagnement des initiatives économiques et des activités touristiques, zone des Effaneaux, commerces de proximité, suivi des actions menés par les communautés de communes (Marne Ourcq et Pays fertois). Les membres en sont : Florence BOURGEADE, Clémentine de CAGNY, Nicole MAGUERESSE, Évelyne PASCARD, Francis THOMINET, Claudine WONGERMEZ.

Voirie, travaux, réseaux, sécurité des biens et des personnes, accessibilité des personnes à mobilité réduite : préparation et suivi de tous les chantiers de voirie communale et des travaux, tant ceux réalisés par d'autres institutions (CCPF, GDF, etc.), que par les entreprises missionnées par la commune ou par les employés communaux. Toutes les phases des actions sont prises en compte, de l'initiative d'un projet, aux devis, en passant par le suivi du chantier, son accompagnement auprès de la population, etc. La maîtrise d'ouvrage revêt une grande importance (recherche et suivi des subventions, suivi des dossiers et des encaissements, etc.). Elle est élargie par rapport au précédent mandat aux chantiers relatifs aux réseaux (dont les eaux pluviales), à la sécurité des biens et des personnes et aux aménagements prescrits par la loi pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les membres en sont : Martial BAHIN, Jean-Marc BENEY, Éric CLÉMENT, Clémentine de CAGNY, Francis THOMINET, Avelino VIET, Claudine WONGERMEZ.

Urbanisme et environnement : cette commission est créée par rapport au précédent mandat. En effet, l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) la justifie pleinement et les questions relatives à l'environnement qui en découlent en font pleinement partie, dont le Parc national régional (PNR). Cette commission conserve sa fonction de vérification de l'adéquation des permis de construire et des travaux réalisés par les particuliers avec les documents d'urbanisme et l'environnement saintaldais ; sans oublier les questions relatives au cadre et à la qualité de vie (ordures ménagères...). Les membres en sont : Martial BAHIN, Florence BOURGEADE, Clémentine de CAGNY, Nicole MAGUERESSE, Évelyne PASCARD, Dominique RIBET, Francis THOMINET, Claudine WONGERMEZ.

Animations, lien social et communication : cette commission comprend comme par le passé, l'initiative, l'organisation et l'évaluation des **manifestations festives communales, des cérémonies**, etc. Elle est également en charge des **actions culturelles et de mémoire**. Elle regroupe toutes les initiatives relevant du lien social entre les générations, les actions à destination des anciens, etc. Enfin, elle est en charge de la communication communale : préparation et édition des documents de communication interne (Feuille de chou, tracts, dépliants, cartons d'invitation, etc.), mais aussi de toutes questions relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, réseaux téléphoniques), suivi du site Internet communal, mise en ligne avec l'autorisation des Saintaldais, interaction en ligne avec les habitants, etc. Les membres en sont : Jean-Marc BENEY, Brigitte COTTRAY, Nicole MAGUERESSE, Philippe TAUVY, Avelino VIET, Claudine WONGERMEZ.

Enfance, jeunesse et affaires scolaires : cette commission regroupe toutes les questions relatives à :
- l'école (fonctionnement, équipement, relations avec l'équipe enseignante, etc.) ;
- l'accueil périscolaire, les activités de loisirs ;
- les actions à destination des jeunes en dehors du temps scolaire et ce, quand c'est possible, en partenariat avec les associations de la commune. Les membres en sont : Martial BAHIN, Patricia BOYER, Brigitte COTTRAY, Évelyne PASCARD, Dominique RIBET.

le dossier

Le budget communal 2014 a été adopté.

Pas d'augmentation d'impôts ni de la dette communale, tout en poursuivant nos importants projets de voirie, en soutenant sans faille notre école et en entretenant nos biens et matériels, tels sont les premiers principes du budget 2014. En voici les principaux postes de dépenses et de recettes :

PRINCIPALES RECETTES	en €
Taxes foncières et d'habitation	283 758
Droits de mutation <i>(lors des ventes immobilières)</i>	35 000
Excédent 2012	121 804
Excédent 2013	105 264
Buvette fête communale et brocante (estimé)	5 000
Location salle polyvalente (déjà réservé)	2 800
Repas de cantine scolaire	27 000
Dotations de l'État	117 170
Dotations et subventions du Département	135 424
Remboursement de TVA	37 000

PRINCIPALES DÉPENSES	
<u>Voirie</u> : bâtiments, travaux, entretiens, achats matériaux et outils	114 639
Contrat triennal (rue de Chamoust)	125 200
Dette communale (intérêts et capital)	51 922
Fonctionnement : mairie, école, assurances, fournitures, entretien, impressions, fêtes et cérémonies, frais de maintenance, poste, téléphone, contrats de prestations, avocats, documentations...	94 340
Masse salariale (personnel et indemnités élus)	255 710
Repas de cantine scolaire	16 800
Fuel et carburant (matériels et voiture)	6 600
Edf (dont éclairage public), gaz et eau	22 500
Plan local d'urbanisme (étude)	17 600
Subvention au CCAS	2 000
Dépenses imprévues et réserves	59 000
Remboursement avance faite par Prologis (TLE)	139 800
<i>Pour mémoire : coût annuel de l'école 2013</i>	55 677

B U D G E T
T O T A L 2 0 1 4
1 0 5 5 9 0 7 €

**Recettes et dépenses
d'investissement :**
443 698,92 €

**Recettes et dépenses
de fonctionnement :**
612 208,23 €

L E S T A U X D E N O S I M P Ô T S

- appliqués sur la base locative -

- Taxe d'habitation :
18,97 %

- Taxe foncière (bâti) :
21,89 %

**- Taxe foncière (non
bâti) : 48,94 %**

**Total des recettes
fiscales : 283 035 €.**

L E S R E S U L T A T S D E 2 0 1 3

Dépenses : 835 682,40 €

Recettes : 1 057 384,32 €

à savoir

L'ÉPICERIE DE SAINTE-AULDE RENAÎT

M. et Mme SERBEST ont acheté l'ancienne épicerie sur la place Édith THOMAS il y a quatre ans et ils ont eu l'idée de relancer ce commerce que les anciens saintaldais ont bien connu et qu'ils ont vu fermer, comme tous les autres commerces que comptait le village.

Dépôt de pain, mais pas seulement. C'est une vraie épicerie de dépannage qui propose des boissons, des aliments de première nécessité (lait, beurre, etc.) ou encore les journaux, l'eau. Et puis, le petit café sur la terrasse aux beaux jours devrait séduire tout le monde. Sans oublier les livraisons à



domicile qu'ils effectuent également (tél. : 01 64 33 79 42).

Heures d'ouverture :

Du lundi au samedi : 7h30-13h30 et 16h30-20h30.

Dimanche : 7h30-13h30.



MAGE L'épicerie dans les années 1950.

Fermé le mercredi.

Soutenons-les car leur mérite est grand de risquer une telle aventure. Comme l'école, le commerce donne de la vie à la

Le carnet de Sainte-Aulde

Noom Lohari CENDRE EL MAAROUF
est né le 8 février 2014.

Décès

Jean LEMAIRE est décédé le 8 octobre 2013 dans sa 81^e année.

AIDE AU LOGEMENT

L'ADIL 77 soutenue par le conseil général propose gratuitement des conseils personnalisés juridiques, financiers et fiscaux, sur le logement et l'urbanisme. Des aides financières sont accordées selon la situation de chacun.

Renseignements : adil77.org ou 0820 16 77 77

LA CARTE D'IDENTITÉ EST

VALIDE 15 ANS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes d'identité délivrées depuis le 1^{er} janvier 2004, est passée de 10 à 15 ans.

RAPPEL DES RÈGLES DE VOISINAGE

NUISANCES SONORES

Par arrêté municipal du 4/09/08, les nuisances sonores sont réglementées, notamment pour les travaux de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, telles que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc. Il en est de même pour les

festivités tardives de nuit, etc.

Les plages horaires autorisées :

Jours ouvrés : de 7h à 20h. Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30.

Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

LES RÈGLES POUR LES FEUX

Compte tenu des risques d'incendie et de pollution, mais aussi de nuisances pour le

Les rendez-vous à venir

Jeudi 8 mai à 11 h

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

Devant le monument aux morts, dépôt de la gerbe, discours, lecture des morts pour la France. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur servi dans la salle polyvalente.

A cette occasion, seront prises les inscriptions pour les tours de manèges des enfants.



Samedi 10 et dimanche 11 mai

Fête communale de Sainte-Aulde

Vous souhaitez être bénévoles ? Faites-vous connaître en mairie sans tarder !

**SAINTE-AULDE
fait la fête
Samedi 10 et
dimanche 11
mai 2014**

avec sa fête foraine, son
feu d'artifice, sa retraite
aux flambeaux, sa brocante,
son ambiance musicale et
une restauration durant les
deux jours.

Jeudi 8 mai 2014

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

11 h devant le monument aux morts
suivi du verre de l'amitié (salle Stoll)

*À cette occasion, inscription des enfants saintaldais
afin de bénéficier des tickets de manège offerts par le CCAS.*

Samedi 10 mai

Dîner en plein air à partir de 18h30

Spectacle et ambiance musicale avec l'Alliance
musicale de Charly-Saâcy à partir de 19h30

Retraite aux flambeaux à 22 h accompagnée par
les musiciens (départ de la mairie)

Feu d'artifice tiré de la rue du Bourg à 23 h.

Dimanche 11 mai :
brocante

4 € le ml et 3 € pour les Saintaldais.

Sur la rue du Bourg avec une **animation de poneys**.

Réservations : 06 71 10 35 52

(chèques à l'ordre du Trésor public)



**Petite
restauration**

**Du samedi 18 h 30 au
dimanche soir.**

Merguez, frites, assiettes
« menu », boissons variées,
tartes aux fruits et bière
pression.

**Fête foraine
Les 2 jours**

Manèges, barbes à papa,
jeux d'adresse, auto-
tamponneuses, crêpes, gaudi,
ballon sauteur...

Ne pas jeter sur la voie publi

Samedi 24 mai : OPÉRATION « BRIOCHES » (Voir article p. 4).

Dimanche 25 mai : élections européennes (de 8h à 18h).

Samedi 31 mai : sortie Accrobranches (Voir article p. 4).